

Atelier Bon Conseil Nouveau (ABCN) à Kpalimé / Togo

08.05.2015 - Visite de l'**Atelier Bon Conseil Nouveau (ABCN)** à Kpalimé. Il est reconnu comme l'un des meilleurs centres de formation en Afrique occidentale (Technique, Menuiserie, travail du bois, plomberie, couvreurs de toit, peinture, maçonnerie/construction). Tout cela me paraît très professionnel comme une entreprise commerciale. Cela concerne aussi bien la formation que la vente. Les formateurs et les apprentis paraissent très motivés.



L'école forme actuellement 58 apprentis. Presque tous réussissent leur examen. Ensuite, ils sont artisans indépendants/ petits entrepreneurs dans la région de Kpalimé dont ils sont originaires. Beaucoup d'anciens apprentis sont propriétaires de maisons à Lomé qu'ils louent. Une fois par semaine les apprentis suivent des cours à l'école professionnelle d'état.

Je demande à Monsieur Djossou (directeur général) la raison de la bonne réputation du centre. « Ce qui fait la différence ? ». Il me répond: Nous produisons pour le marché et cela durablement; nous gagnons nos frais de formation. Chez nous le client tient, à côté de la formation, une place primordiale. Cela veut dire qu'on ne veut pas seulement former mais gagner de l'argent en vendant des produits à prix avantageux et adaptés aux exigences du marché. Grâce à la vente des produits fabriqués et des prestations le centre s'autofinance. La formation coûte au centre à peu près 100.000 FCFA par apprentis et par an (150€).



Ce centre de formation est structuré de la même façon que le centre de l'**Association des Jeunes Artisans pour le Développement** (33 apprentis, 9 formateurs). Ce centre aussi s'autofinance et se trouve à Kpalimé. Les machines d'occasion, comme chez **ABCN**, sont en général des dons d'entreprises européennes. Dans le centre de l'**Association des Jeunes Artisans pour le Développement** les apprentis touchent même un petit argent de poche, (2-3€ par semaine) au lieu de payer la formation comme il est d'usage au Togo.

Sous les photos suivantes se trouvent aussi des conseils pour éviter la corruption. On prend ce thème très au sérieux. Il est régulièrement thématisé oralement au centre. Ce ne doit pas être que prophylaxie, comme me l'a assuré le directeur, mais cela est la conséquence de la découverte de problèmes liés à la corruption.

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 (mois d'Avril, Mai et Juin)
EMPLOI DU TEMPS

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
08H00 - 09H00	Revisions Techniques 2 ^{ème} année		Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année
09H00 - 10H00	Revisions Techniques 2 ^{ème} année		Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année
10H00 - 11H00	Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Leçons à la bibliothèque 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année	Leçons à la bibliothèque 2 ^{ème} année	Revisions Techniques 2 ^{ème} année
11H00 - 12H00					
12H00 - 13H00					
13H00 - 14H00					
14H00 - 15H00					
15H00 - 16H00					
16H00 - 17H00					

Horaire de l'école professionnelle

BON CONSEIL NOUVEAU SARL

NOTE DE SERVICE RELATIVE AUX ENCAISSEMENTS ILLICITES AUPRES DES CLIENTS.

Il nous a été donné de constater que certains Chefs de section se permettent de donner des prestations et font des encaissements auprès des clients sans rendre compte à la caisse de l'entreprise.

Je tiens à rappeler qu'il y a une caisse dans l'entreprise qui est la seule habilitée à percevoir des encaissements contre la délivrance d'un reçu.

A cet effet, à compter de ce jeudi 04/12/2014, il est formellement interdit à tout agent qui n'est pas lié par un contrat de gérance libre avec l'entreprise de faire des encaissements illicites auquel cas il sera soumis à la rigueur de la loi.

Fait à Kpalimé le 04/12/2014

Objet: Encaissements illicites auprès des clients
